

La lettre de votre député.

AVEC VOUS



Cette nouvelle lettre est l'occasion d'un bilan de mon action parlementaire au cours de la législature qui s'achève.

Durant ces cinq dernières années, je me suis efforcé de partager équitablement mon temps entre l'Assemblée Nationale et le Loiret.

L'Assemblée Nationale, parce que le rôle d'un député est d'abord de faire des lois.

Le Loiret, parce que j'en suis l'élu, et aussi parce que, pour faire de bonnes lois, il est nécessaire d'être constamment en contact avec les citoyens, de connaître leurs préoccupations, et les problèmes tels qu'ils se posent concrètement, sur le terrain.

Je me suis efforcé de mener mon action dans la fidélité à mes convictions et avec le souci, en toute circonstance, de faire prévaloir le bien commun sur les intérêts individuels.

Ce que j'ai fait, je l'ai fait avec vous tous : maires, élus, responsables d'associations, de syndicats, d'organismes professionnels — avec vous tous, habitants du Loiret, que j'ai eu la chance de rencontrer en de multiples circonstances. Je ne pense pas en effet que l'on puisse agir efficacement dans la solitude et l'isolement.

Il ne me revient pas d'en dire, ici, davantage. C'est à vous qu'il appartient maintenant de juger mon action.

Jean-Pierre SUEUR,
Député du Loiret.

Jean-Pierre SUEUR à la tribune de l'ASSEMBLÉE NATIONALE Ses principales interventions de 1981 à 1985

Jean-Pierre SUEUR a pris la parole, à de nombreuses reprises, à la tribune de l'Assemblée Nationale durant les cinq dernières années. Nous récapitulons ci-dessous ses principales interventions, classées par sujet et par ordre alphabétique. Toutes ces interventions sont parues intégralement au Journal Officiel. Leur texte peut être obtenu sur simple demande adressée à J.-P. SUEUR, Député du Loiret, 48, boulevard Alexandre-Martin, 45000 ORLÉANS.

AGRICULTURE

- Intervention pour la mise en place d'une instance propre à l'horticulture et aux cultures spécialisées dans le cadre de la création de l'O.N.I.F.L.H.O.R. (1^{er}/7/1982).
- Intervention sur les cotisations sociales agricoles (9/11/1982).
- Question à M. ROCARD sur les difficultés des jeunes agriculteurs qui s'installent, en particulier dans le secteur des cultures spécialisées (29/6/1984).
- Intervention sur la loi relative à l'usage d'hormones dans l'élevage (11/5/1984).
- Question à M. NALLET sur l'application des quotas laitiers aux agriculteurs qui s'installent (2/5/1985).
- Intervention lors du débat sur le budget 1986 de l'agriculture sur le cours des pommes de terre, les calamités agricoles dans le secteur des légumes et les productions fruitières (feu bactérien) (novembre 1985).

ANCIENS COMBATTANTS

- Intervention en faveur du rattrapage du rapport constant (24/9/1984).

- Intervention, en commission, sur les anciens combattants d'Afrique du Nord et nouvelle intervention en séance publique sur le rattrapage du rapport constant (22/10/1985). (Au total 11,4 % auront été rattrapés sur 14,26 %).
- Soutien des dispositions supprimant des forclusions pour l'obtention de plusieurs titres (16/12/1985).

ARTISANS ET COMMERÇANTS

- Intervention sur les charges sociales et fiscales des artisans et commerçants (mise en place de la «comptabilité super-simplifiée», et des abattements qui en résultent, dans la loi de finances de 1983) (17/12/1982).
- Intervention en faveur d'une révision de certains aspects de la loi ROYER (24/9/1984).
- J.-P. SUEUR a été le rapporteur d'une disposition permettant d'embaucher des apprentis pour un contrat à durée déterminée à l'issue de leur période d'apprentissage. Cela évitera désormais de laisser au chômage des jeunes à qui un contrat à durée

indéterminée n'aura pu être proposé (juin 1985).

ASSURANCE INVALIDITÉ DES CHÔMEURS

- S'exprimant au nom du groupe socialiste, J.-P. SUEUR a pu obtenir du gouvernement le rétablissement de l'assurance invalidité des chômeurs en fin de droits (décembre 1985).

BUDGET

- Jean-Pierre SUEUR est intervenu chaque année dans la discussion de six à huit budgets. Il a fait un exposé d'ensemble sur le budget 1983, premier budget de «rigueur», en exposant que les dépenses étaient dirigées prioritairement vers l'investissement, la formation, l'industrie et la recherche.

C.C.P.

- J.-P. SUEUR est intervenu à trois reprises sur la nécessité de permettre aux C.C.P. de faire des prêts, de tirer partie de la monétique et de la carte à puce (pour lesquelles les P.T.T. sont bien placés), et sur la rémunération des fonds versés aux C.C.P. (débat budgétaires, 16/11/1983, 30/10/1984 et le 24/10/1985).

AL BILAN SPÉCIAL BILAN SPÉCIAL BILAN SPÉCIAL B

CIRCULATION

- Soutien à une série de mesures visant à mieux lutter contre l'alcoolisme au volant (12/12/1985).

CONGÉS DE CONVERSION

- Défense du projet de loi sur les congés de conversion (11/7/1985).

CONGÉ PARENTAL

- Intervention sur ce nouveau dispositif et les problèmes de couverture sociale qu'il pose (24/11/1983).

CONSOUMMATEURS

- Défense de la loi sur la sécurité des consommateurs (14/4/1982).
- Intervention sur les «contrats de qualité», sur la nécessité d'une cellule d'urgence et de laboratoires spécialisés pour la mise en œuvre de la loi sur la sécurité des consommateurs (15/11/1983).
- Question orale à Mme LALUMIÈRE sur la publicité comparative (7/12/1983).

CONTRAT DE PLAN

- J.-P. SUEUR a longuement défendu cette procédure «contractuelle et régionalisée» (débat sur le plan intérimaire, 11/12/1981).

DISCRIMINATIONS

- J.-P. SUEUR a rapporté plusieurs articles de loi visant à réprimer toutes les discriminations liées au sexe (diverses dispositions d'ordre social, mai 1985).

D.O.M.-T.O.M.

- Intervention sur les mesures relatives au contrôle de l'immigration dans les D.O.M. (10/12/1985).
- Intervention pour demander que les agents hospitaliers originaires des D.O.M.-T.O.M. bénéficient des congés bonifiés qui existent dans les autres administrations (17/10/1985).

DROIT DU TRAVAIL

- Défense des «Lois AUROUX», qui donnent aux salariés davantage de responsabilités et de possibilité d'expression (13/5/1982).



Michel ROCARD et Jean-Pierre SUEUR au travail...

Photo : D. Simon/Gamma

- Interventions sur les Comités d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail (21, 23 et 24/6/1982).
- Intervention sur le contrôle du chômage (3/12/1982).

ÉDUCATION NATIONALE

- Sur la formation des enseignants du secondaire (14/11/1983).
- Sur la rénovation pédagogique (débat budgétaire 12/11/1984).

ÉNERGIE

- Plaidoyer pour une diversification de la politique énergétique et pour les économies d'énergie (débat sur l'énergie : 7/10/1981).

ENFANCE

- J.-P. SUEUR a été le rapporteur de mesures nouvelles concernant l'adoption et visant à mieux protéger l'enfant adopté (mai et décembre 1985).

ENTREPRISES

- Intervention sur les problèmes posés pour l'industrie bio-médicale par les délais de paiement des établissements hospitaliers (15/11/1982).
- Soutien de la loi sur le «Congé pour Création d'Entreprise» (23/11/1983).

- Soutien de la loi de Jacques DELORS sur l'initiative économique, qui facilite la création d'entreprises et les reprises d'entreprises par leurs cadres (2/5/1984).

- Question à Jacques DELORS sur les revenus et les investissements des entreprises (27/6/1984).

- Intervention lors de la discussion, en seconde lecture, du projet de loi sur le redressement judiciaire des entreprises (novembre 1984).

FAMILLE

- Intervention pour soutenir le projet de loi relatif au congé parental d'éducation et au travail à mi-temps des parents d'un jeune enfant (novembre 1984).

- Soutien de mesures facilitant la tâche des Jélués des associations familiales siégeant à l'U.N.A.F. et dans les U.D.A.F. (10/12/1985).

HANDICAPÉS

- Intervention sur l'insertion des enfants handicapés dans les écoles, collèges et lycées, l'accessibilité des logements et lieux publics et l'insertion professionnelle des handicapés (débat budgétaire, 10/11/1981).

SPÉCIAL BILAN SPÉCIAL BILAN SPÉCIAL BILAN SI

HOPITAUX

- J.-P. SUEUR est intervenu au sujet du budget global et de la départementalisation (débat sur la réforme hospitalière) (10/10/1983) ainsi que sur le statut des agents hospitaliers (17/10/1985). Il a rapporté plusieurs articles de loi relatifs à la sectorisation psychiatrique (mai 1985).

JEUNESSE

- J.-P. SUEUR est intervenu au sujet des postes F.O.N.J.E.P., et des contrats d'objectifs (3/1/1982), et des stages « Jeunes Volontaires » (26/10/1983).
- Nouvelle intervention sur le même sujet, ainsi que sur les T.U.C. (23/10/1984).

LIVRE ET LECTURE

- Intervention pour soutenir la loi sur le prix unique du livre (30/7/1981).

LOIRE

- Intervention sur la construction des barrages et la protection du site de la Loire (15/11/1982).

MACHINE-OUTIL

- Intervention sur le « Plan Machine-Outil » (débat sur le plan intérimaire, 11/12/1981).

MAJEURS PROTÉGÉS

- Intervention pour demander le maintien du financement des curatelles d'État (28/6/1985).

MOTION DE CENSURE

- Réponse au nom du groupe socialiste à la motion de censure déposée par l'opposition: J.-P. SUEUR s'exprime sur le thème de la défense des libertés (10/7/1984).

PENSIONS ALIMENTAIRES

- Soutien au texte qui permettra le recouvrement par les Caisses d'Allocations Familiales des pensions alimentaires impayées. J.-P. SUEUR intervient sur le thème: « respecter les droits de l'enfant » (novembre 1984).

PERSONNELS COMMUNAUX

- Intervention sur la revalorisation de la situation des personnels communaux de catégorie D et sur la nouvelle loi sur la formation des personnels des collectivités locales (11/4/1984).

PERSONNES ÂGÉES

- Pour le maintien à domicile des personnes âgées (soins à domicile; aides-ménagères; sections de cure médicale) (débat budgétaire, 9/11/1983).
- J.-P. SUEUR a rédigé un rapport au Premier Ministre intitulé « CHANGER LA RETRAITE » paru à la Documentation Française en novembre 1984.

POLICE

- Intervention lors du débat sur le projet de loi relatif à la modernisation de la police. J.-P. SUEUR intervient notamment sur les questions immobilières et sur le logement de l'hôtel de police d'ORLÉANS (10/7/1985).

POLITIQUE INDUSTRIELLE

- Plaidoyer pour une politique industrielle européenne dans les domaines de l'informatique et de la télématique (débat sur la politique industrielle de la FRANCE, 1984).

PRÉ-RETRAITÉS

- J.-P. SUEUR a demandé que, contrairement au projet initial du gouvernement, les pré-retraités ne paient pas de cotisation vieillesse (21/10/1982).
- Il est intervenu pour que tous les contrats de solidarité conclus avant le 31/12/1982 bénéficient du taux en vigueur à ce moment-là (3/12/1982).

PSYCHOLOGUES

- J.-P. SUEUR a été le rapporteur d'un texte de loi réglementant l'usage du titre de psychologue (mai-juin 1985).

P.T.T.

- Interventions en faveur des catégories C et D, des receveurs-

distributeurs, des agents des P.T.T. (débat budgétaires de 1984, 1985 et 1986).

RADIOS LOCALES PRIVÉES

- Soutien de la loi les instaurant (24/9/1981).
- Dépôt d'un amendement garantissant l'indépendance de la commission consultative (30/9/1981).
- Nouvelle intervention sur les radios locales privées (débat budgétaire, 7/11/1984).

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Jean-Pierre SUEUR a rédigé et présenté à la tribune de l'Assemblée Nationale cinq rapports sur les budgets 1982, 1983, 1984, 1985 et 1986 de la recherche française. Il a également présenté un rapport sur la loi de programmation de la recherche de 1985. Cela représente au total 350 pages consacrées à tous les aspects de la recherche française. En cinq années, les moyens financiers affectés à notre recherche ont été multipliés par 2,5.
- Intervention sur la loi d'orientation et de programmation sur la recherche et la technologie (24/6/1982).
- Soutien à la création de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (5/10/1982). Jean-Pierre SUEUR devait entrer au bureau de cet organisme.
- Question à M. CURIEN sur la recherche médicale (octobre 1984).

SÉCURITÉ SOCIALE

- Pour la maîtrise des dépenses et une modification de l'assiette des cotisations (débat sur la Sécurité Sociale, 21/10/1982).

SPORT

- Sur les crédits des jeux olympiques du championnat d'Europe de Football; pour le sport de masse (débat budgétaire, 26/10/1984).
- Nombreuses interventions dans le débat sur la loi sur le sport. J.-P. SUEUR a défendu les dispositions de



Georgina DUFOIX et Jean-Pierre SUEUR.

cette loi sur les associations, ainsi que la création de la nouvelle « société à objet sportif » (11/4/1984).

SYNDIC

- Soutien à la loi réformant la profession de syndic : « La déconfiture des uns ne doit plus faire la fortune des autres » (novembre 1984).

RAPATRIÉS

- Intervention sur le projet de loi concernant la retraite des rapatriés qui généralise le droit à une retraite à l'ensemble des rapatriés, et sur le bilan de cinq années d'action en faveur des rapatriés (7/10/1985).

TEMPS DE TRAVAIL

- Intervention pour soutenir la réduction de la durée du travail (8/12/1981).
- Intervention sur la loi relative à l'aménagement du temps de travail : pour J.-P. SUEUR cette loi renforce les garanties des salariés, et permettra la création d'emplois (5/12/1985).

TOXICOMANIE

- Plaidoyer pour l'augmentation des crédits affectés à la lutte contre la toxicomanie, pour la prévention, la réin-

sertion des toxicomanes et une intensification de la collaboration internationale dans la lutte contre le trafic de drogue (13/11/1984).

- Soutien de mesures concrètes visant à mieux réprimer le petit trafic de drogue (10/12/1985).

TIERS MONDE

- Question à M. NUCCI sur l'aide alimentaire de la FRANCE aux pays du Tiers Monde (28/6/1984).
- Question à M. NUCCI sur l'acheminement de l'aide alimentaire vers l'Éthiopie (26/4/1985).

UNIVERSITÉ

- Défense de la loi abrogeant la « Loi Sauvage » (16/9/1981).
- Très nombreuses interventions lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur (du 24 mai au 10 juin 1983), portant notamment sur la professionnalisation des universités, l'ouverture des universités, la pluridisciplinarité, l'orientation des étudiants.
- Lors de la seconde lecture de ce projet de loi, discussion des thèses de M. Laurent SCHWARTZ (9/12/1983).

UN MANDAT EN QUELQUES CHIFFRES

**De 1981
à 1986 :**

Jean-Pierre SUEUR a tenu chaque mois une quinzaine de permanences dont une permanence au moins dans chacun des onze chefs-lieux de cantons de la circonscription.

Cela fait au total 900 permanences.

Il a reçu 15.000 personnes environ et envoyé environ 50.000 lettres.

Il est intervenu une centaine de fois en séance publique à l'Assemblée Nationale, où il a présenté cinq rapports budgétaires et sept rapports législatifs auxquels s'ajoute un rapport au Premier Ministre.

Il a posé plus de 250 questions écrites, et saisi le Médiateur à 200 reprises.

LAN SPÉCIAL BILAN SPÉCIAL BILAN SPÉCIAL BIL

CINQ ANS D' ACTIONS CONCRÈTES POUR LE LOIRET

Nous récapitulons ci-dessous certaines interventions de Jean-Pierre SUEUR qui ont permis d'obtenir des décisions ou des crédits d'État pour la construction d'équipements nécessaires pour la circonscription, et, plus généralement pour le département du Loiret.

• MATERNITÉ DE L'HOPITAL D'ORLÉANS.

En janvier 1982, une subvention de 16 millions de Francs est versée pour construire cette maternité tant attendue... Au même moment, des crédits sont débloqués pour les bâtiments de S.A.M.U.

• HOPITAL DE MONTARGIS

En février 1986, Mme DUFOIX annonce à J.-P. SUEUR qu'elle verse une subvention de 8 millions de F pour engager la reconstruction de l'hôpital de MONTARGIS.

• UN SECOND SCANNER AU C.H.R.O.

Le 5 février 1985, Mme DUFOIX annonce l'implantation d'un second scanner au C.H.R.O.

• UN NOUVEAU COMMISSARIAT CENTRAL A ORLÉANS

On attendait depuis 25 ans le relogement de l'Hôtel de Police de la Place Gambetta dans des locaux plus décents. La loi de modernisation de la police permet le financement de cette opération sur les crédits 1985.

• UNE FACULTÉ DES LETTRES A LA SOURCE

Roger-Gérard SCHWARTZENBERG a posé le 16 décembre 1985, la première pierre de la nouvelle Faculté des Lettres. Celle-ci est financée par l'État et la région dans le cadre du contrat de Plan.

• UNE NOUVELLE ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Dans les mêmes conditions, la construction en dur de l'école d'ingénieurs d'ORLÉANS (I'E.S.E.M.) est décidée. Depuis la décision prise en 1982 par M. SAVARY, cette école peut enfin délivrer un titre d'ingénieur.

• UN DÉPARTEMENT INFORMATIQUE A L'I.U.T.

En 1982, la création d'un département d'informatique à l'I.U.T. d'ORLÉANS était décidée. C'est une chance de plus pour les jeunes de notre région. Sa construction en dur est, elle aussi, décidée.

• DÉVIATION DE BRIARE

Le 14 décembre 1983, les crédits nécessaires à la suppression d'un des « points noirs » les plus meurtriers de FRANCE étaient débloqués suite aux interventions de J.-P. SUEUR et Jean POULAIN. Le 2 août 1985, l'État

attribuait huit millions de Francs pour la dénivellation du carrefour Nord.

• LOIRET : CONTRAT DE RIVIÈRE

En 1982, le LOIRET était retenu par Michel CRÉPEAU pour l'établissement d'un contrat de rivière, permettant grâce au concours de l'État et des collectivités locales que le LOIRET redevienne une « rivière propre ».

• BANLIEUE 1989

En 1985, l'État décidait d'apporter son concours à une opération de rénovation urbaine « Banlieues 1989 » à ORLÉANS-LA SOURCE.

• R.N. 60

L'État participait au financement de son doublement entre ORLÉANS et CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE.

• PONT DE SULLY

L'État prenait en charge la mise à la disposition du département du LOIRET d'un pont BAILEY pendant toute la durée des travaux de construction du nouveau pont.

• DANS NOS COMMUNES

J.-P. SUEUR a aussi obtenu des crédits d'État pour :

- la bibliothèque municipale de SAINT-JEAN-DE-BRAYE,
- les nouvelles mairies de DONNERY, LA FERTÉ SAINT-AUBIN, SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE,
- le passage sous la R.N. 20 pour les habitants de la « Petite Mérie » à SAINT-CYR-EN-VAL,
- les bureaux de poste d'ORLÉANS-SAINT-MARCEAU et de BOIGNY-SUR-BIONNE,
- des équipements sportifs à SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN, DARVOY, MARIGNY-LES-USAGES, VILLE-MURLIN,
- d'autres équipements à BOU, SANDILLON, NEUVY-EN-SULLIAS, VIGLAIN, SAINT-FLORENT-LE-JEUNE, etc.
- de meilleures conditions de sécurité à l'Étang du Puits (CERDON),
- des manifestations culturelles à SULLY-SUR-LOIRE et JARGEAU, etc...

Par rapport à 1981, il y avait en 1985, dans le LOIRET :

135 postes d'instituteurs de plus

102 postes de professeurs de collège de plus

138 postes de professeurs de lycée de plus

SOIT 375 enseignants supplémentaires

**DURANT CES CINQ ANS NOUS AVONS TRAVAILLÉ
CONCRÈTEMENT POUR LA FORMATION DE NOS JEUNES**

INTERVENTIONS

Nous récapitulons ci-dessous un certain nombre d'interventions de J.-P. SUEUR auprès des membres du gouvernement ... parmi beaucoup d'autres.

Ces interventions sont résumées très succinctement. Des renseignements détaillés peuvent être demandés sur chaque intervention à M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret, 48, Bd A.-Martin, 45000 Orléans.

— AUPRÈS DU MINISTRE DU REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR —

- A propos des difficultés de plusieurs entreprises (SAINT-GOBAIN, C.I.T.-ALCATEL, THOMSON) et de leurs conséquences pour l'emploi, J.-C. PORTHEAULT et J.-P. SUEUR sont également intervenus à ce sujet auprès du Premier Ministre, du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et de la direction des groupes industriels concernés.

AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

- Au sujet de l'application des dispositions du nouvel article L. 416-2 du code de la Sécurité Sociale portant extension de la **protection accidents du travail et maladies professionnelles** aux élèves et étudiants, pour lui demander qu'il soit tenu compte du caractère spécifique des maisons médico-professionnelles et de leurs difficultés de gestion, afin que ces mesures n'entraînent pas de surcharge financière.
- Pour appeler son attention sur les revendications du Syndicat du Loiret des **Masseurs-Kinésithérapeutes-Rééducateurs** concernant notamment la prise en compte de leurs frais professionnels dans l'établissement de leurs cotisations U.R.S.S.A.F.
- Pour appeler son attention sur les revendications des **orthophonistes** du Loiret.
- Au sujet des **négociations tarifaires** entre les organismes d'assurance maladie et les organisations représentatives des professions de santé.

— AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SANTÉ —

- Au sujet de la représentation du **personnel non médical** au sein du conseil d'administration des hôpitaux publics. Ces personnels seront à l'avenir mieux représentés.
- Au sujet des décrets d'application de l'**accord salarial** 1985 dans la fonction publique hospitalière. Ceux-ci devraient être publiés incessamment.

— AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS —

- Au sujet du nécessaire relèvement du plafond majorable de la **rente mutualiste** des anciens combattants: celui-ci sera porté, pour 1986, de 4.500 F à 4.650 F.
- En faveur des **Anciens Combattants d'Afrique du Nord**, au sujet des conditions de la mise en œuvre de la majoration de l'État sur les rentes mutualistes (la date limite de souscription pourra être reportée lorsque l'intéressé n'aura pas disposé d'un délai de dix ans), de la campagne double et de la prise en compte des pathologies spécifiques imputables à la guerre d'Algérie.
- Au sujet du rattrapage du «**rapport constant**» (voir la rubrique: «*A l'Assemblée*»).

— AUPRÈS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE —

- Pour lui faire part des difficultés auxquelles étaient confrontés les agriculteurs du Loiret pour obtenir des prêts bonifiés pour les productions végétales spéciales au taux de 9,25 %.
- Pour lui faire part des inquiétudes des **producteurs de pommes de terre** de conservation devant les conditions difficiles dans lesquelles se déroule la campagne des prix 1985/1986.

Un accord passé entre les pouvoirs publics et le Comité national Interprofessionnel de la Pomme de Terre (C.N.I.P.T.) a permis d'interdire la commercialisation des pommes de terre de calibre inférieur à 40 millimètres, ce qui a évité que de trop grandes quantités de pommes de terre soient mises sur le marché. De plus, des moyens financiers supplémentaires (8 millions de francs) ont été octroyés au C.N.I.P.T. afin de lui permettre de réguler le marché.

INTERVENTIONS

• Au sujet de la mise en œuvre des mesures concernant la maîtrise de la **production laitière**. M. NALLET a répondu que ces dispositions ont été prises après concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales agricoles, et ont pour but de veiller à ce que la priorité soit donnée à l'installation des jeunes, de faire en sorte que les régions en développement bénéficient des références nécessaires, de veiller enfin à ce que les producteurs les mieux placés prennent leur juste part de l'effort de maîtrise demandé à tous.

• Au sujet de la nécessité de soutenir les **O.G.A.F.** Celui de GIEN s'est vu affecter récemment un crédit de 1.350.000 F.

—AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET—

• Au sujet des diverses dispositions fiscales souhaitables pour permettre aux exploitations du secteur des **cultures spécialisées** de s'adapter à la nouvelle concurrence suscitée par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E. Des mesures ont été adoptées qui permettent aux producteurs de fruits de déduire, en cas d'investissements productifs, de l'ordre de 30 à 50 % la dépense d'investissement l'année même de sa réalisation.

• Pour lui demander s'il pouvait être envisagé d'opérer une meilleure prise en compte des ressources des redevables dans l'assiette de la **taxe d'habitation**. Une telle réforme soulève de grandes difficultés tant en termes de transferts que de coût administratif. Le gouvernement a préféré s'orienter vers un allègement de la taxe supportée par les redevables disposant de ressources modestes.

• Pour appeler son attention sur les retards survenus dans le paiement des coupons de **valeurs mobilières**. Les mesures nécessaires ont été prises pour trouver, cas par cas, des solutions permettant de surmonter les difficultés nées de ces retards.

• Pour lui faire part des inquiétudes manifestées par certains agents de la **Direction de la consommation et de la répression des fraudes** à l'annonce de la fusion de cette direction avec la direction générale de la concurrence et de la consommation. M. BÉRÉGOVOY a répondu à M. SUEUR qu'il n'était pas question en particulier de diminuer le rôle que jouent les services de la répression des fraudes en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs par le contrôle de la qualité des prix et que les conséquences de cette fusion pour les agents de cette direction seront arrêtées dans le respect des situations individuelles et collectives de l'ensemble des personnels.

—AUPRÈS DU MINISTRE DE LA JUSTICE—

• Au sujet des dispositions législatives qui apparaissent nécessaires pour mieux protéger les **enfants maltraités**.

—AUPRÈS DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE—

• Au sujet de l'indemnisation des salariés qui exercent plusieurs **emplois à temps partiel**, lorsqu'ils viennent à être licenciés de l'un de ces emplois. Sous certaines conditions, il peut y avoir cumul des allocations de chômage avec une activité réduite.

• Pour que les conventions T.U.C. puissent être prorogées, dans certaines conditions, sans signature d'une nouvelle convention : M. DELEBARRE a répondu favorablement.

—AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET—

• Au sujet de la situation des membres des **professions médicales et para-médicales** au regard de la limite d'amortissement des véhicules automobiles utilisés à des fins professionnelles : ce seuil a été relevé de 35.000 F à 50.000 F.

—AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE—

• Pour appeler son attention sur la demande d'habilitation comme centre d'hébergement pour étudiants déposée par le **foyer des jeunes travailleurs de MONTARGIS**. Une suite favorable a été réservée à cette demande.

• Pour appeler son attention sur l'intérêt que pourrait présenter la mise en place généralisée à l'ensemble des académies des **services techniques académiques** assurant la maintenance de divers matériels, comme c'est le cas dans l'Académie d'ORLÉANS-TOURS. Une telle généralisation permettrait à l'administration de réaliser d'appréciables économies.

• Pour appeler son attention sur les craintes du Comité Régional d'Éducation Physiques et de Gymnastique Volontaire de la Région Centre quant aux conséquences de l'arrêté du 8 juillet 1985 portant création d'un corps de **professeurs de sport**.

• Pour appeler son attention sur les revendications des **professeurs techniques et professeurs techniques adjoints** détachés dans les I.U.T. concernant le barème de leurs heures complémentaires.

• Pour demander une augmentation de la dotation accordée à l'Académie d'ORLÉANS-TOURS au titre du budget 1986 pour la **formation des enseignants** dans le cadre du programme de développement de l'enseignement technique et technologique.

—AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉNERGIE—

• Pour lui faire part des préoccupations des **horticulteurs français** en ce qui concerne les conséquences de leurs frais énergétiques sur leur politique commerciale, par comparaison avec les règles en vigueur dans d'autres pays de la C.E.E.

• Pour lui signaler les difficultés auxquelles ont été confrontés, l'hiver dernier, les **transporteurs** en raison du gel du gazole. Un groupe d'étude a été constitué dont les conclusions ont permis de retenir un certain nombre de dispositions techniques.

INTERVENTIONS

— AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION —

- Pour appeler son attention sur certaines revendications des **retraités de la police nationale**. Dans sa réponse, M. JOXE a rappelé à M. SUEUR que le taux des pensions de reversion a été porté de 50 à 52 %, que l'indemnité mensuelle spéciale a été intégrée dans le traitement soumis à retenue pour pensions ; l'indemnité de sujétions spéciales a été prise en compte progressivement ; de même, les veuves et orphelins de fonctionnaires de police tués au cours d'une opération de police reçoivent le montant cumulé de la pension et de la rente viagère d'invalidité dont le fonctionnaire aurait pu bénéficier.
- Pour soutenir la revendication des agents des **polices municipales** d'obtenir une année de bonification d'annuités pour la retraite tous les cinq ans.

— AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES AGÉES —

- Au sujet des difficultés que rencontrent les **C.O.D.E.R.P.A.** dans la gestion des crédits qui leur sont alloués. Un mécanisme de régie d'avance qui permettrait de confier au trésorier du C.O.D.E.R.P.A. la gestion directe d'une partie des crédits annuels est actuellement à l'étude.

— AUPRÈS DU PRÉFET —

- Pour demander un renforcement des mesures en faveur de la sécurité dans certains quartiers (comme celui de l'Argonne et celui de La Source à ORLÉANS). M. BENTEGEAC a notamment répondu à M. SUEUR : « Les patrouilles déjà existantes ont été renforcées et multipliées de jour comme de nuit. Les fonctionnaires des sections de roulement, de la brigade motocycliste, de la voie publique et de la surveillance nocturne, ont également été associés à cette mission préventive ». (...) « La pratique de l'îlotage qui a été mise en place dès novembre 1982 a permis, comme vous le savez, une présence policière effective et constante dans des quartiers à forte densité de population. Le secteur d'intervention de ces fonctionnaires de police qui couvrait auparavant, outre l'Argonne, Fleury-les-Aubrais et une partie du centre ville a été réduit au seul quartier de l'Argonne. Les îlotiers, affectés à ces missions, dont le nombre a été augmenté de deux, ont donc été chargés spécialement de la surveillance de ce secteur, étant précisé que Fleury-les-Aubrais sera pris en compte par d'autres îlotiers ».

EN BREF

TROISIÈME AGE : M. Joseph FRANCESCHI, Secrétaire d'État aux retraités et aux personnes âgées, a informé J.-P. SUEUR que suite à ses interventions il subventionnait, au titre du Fonds d'Innovation Sociale, et pour un montant de 85.000 F divers projets concernant les personnes âgées à MONTARGIS, FERRIÈRES-EN-GATINAIS, ARTENAY, SAINT-JEAN-DE-BRAYE, ainsi que le projet de « transmission de la mémoire collective » présenté par l'Union Départementale des Clubs de Personnes Agées et de Retraités du Loiret.

NEUVY-EN-SULLIAS : M. J.-P. SUEUR a obtenu de M. Pierre JOXE une subvention de 50.000 F pour aider cette commune à financer son local de pompiers.

SAINT-FLORENT-LE-JEUNE : M. J.-P. SUEUR a obtenu de M. Pierre JOXE une subvention de 40.000 F pour aider cette commune à faire face au coût de sa station d'épuration.

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. MEXANDEAU a accepté d'accorder à cette commune une avance de 150.000 F pour l'aider à financer son nouveau bureau de poste.

CULTURE : M. Jack LANG, Ministre de la Culture est venu visiter le 3 février dernier le Lycée d'Enseignement Professionnel où professeurs et élèves ont mis en route un « plan d'action éducatif » concernant le sculpteur GAUDIER-BREZKA. L'innovation culturelle passe aussi par l'enseignement technique.

PATRIMOINE : M. Jack LANG, Ministre de la Culture, a nommé J.-P. SUEUR membre de la Commission Nationale des Monuments Historiques.

SULLY-SUR-LOIRE : M. BENTEGEAC, Préfet, a annoncé à J.-P. SUEUR qu'une quatrième tranche de travaux, d'un montant de deux millions de francs, était prévue au titre de l'exercice 1986, pour la restauration de l'Église Saint-Germain.

LA FERTÉ SAINT-AUBIN : M. P. JOXE a informé récemment M. J.-P. SUEUR de ce qu'il attribuait une subvention de 300.000 F à la ville de LA FERTÉ SAINT-AUBIN pour l'aider à financer la construction de sa nouvelle mairie...

DONNERY : ...et de ce qu'il attribuait une subvention de 100.000 F à la commune de DONNERY pour l'aider à financer sa salle polyvalente.

A L'ASSEMBLÉE

Nous publions dans les pages suivantes des extraits des principales interventions faites par M. Jean-Pierre SUEUR à l'Assemblée Nationale, depuis Avril 85. Il ne s'agit que de brefs résumés. Le **texte intégral** de ces interventions (qui paraît au **Journal Officiel**) peut être obtenu en écrivant à : M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 126, rue de l'Université, 75007 PARIS.



AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

M. Jean-Pierre SUEUR est intervenu le 4 décembre 1985 pour soutenir devant l'Assemblée Nationale le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail. Il a notamment déclaré : « Ce texte défend le code du travail et le droit des travailleurs. Je tiens à m'inscrire en faux contre les campagnes mensongères qui ont été menées et qui n'ont rien à voir avec les mesures inscrites dans ce texte ».

UN PROGRÈS

Passer à 38 heures ou à 37 heures et demie de durée hebdomadaire de travail, est-ce une régression ou un progrès? Nous disons que c'est un progrès.

Choisir, négocier ses horaires plutôt que de se les voir imposer, est-ce une régression ou un progrès? Nous disons que c'est un progrès.

Bénéficier d'un repos compensateur de 50% lorsque la moyenne hebdomadaire est dépassée, est-ce une régression ou un progrès? Nous disons que c'est un progrès.

Réduire le nombre d'heures supplémentaires qui doivent être imposées sans autorisation de 130 heures à 80 heures annuelles, est-ce une régression? Tout le monde voit bien que c'est un progrès.

Réduire le chômage partiel par la modulation négociée des horaires, est-ce aller dans le bon sens ou dans le mauvais sens?

Tous ceux à qui on expliquera objectivement le contenu du texte considéreront que tous ces points sont autant de progrès.

LE DROIT DU TRAVAIL

J'ai aussi entendu dire que ce texte met en place la flexibilité mise au point par le patronat. C'est complètement faux.

M. CHOTARD, Vice-Président du C.N.P.F., a déclaré, le 25 novembre dernier, dans « Les Echos » : « Ce texte est une porte qui se ferme(...). Il est inacceptable(...). Il prive les entreprises et les salariés de la flexibilité ». Le patronat veut une dérégulation complète. Il préfère les accords d'entreprise aux accords de branche, parce qu'il souhaite un droit du travail éclaté, parcellisé, ce qui est la négation même du droit du travail.

Dire que ce projet aggravera les conditions de travail est faux. Il n'est ni question du travail du dimanche ni du travail de nuit des femmes, contrairement à ce que l'on entend sans cesse. Ce texte entraînera au contraire une réduction de la durée du travail ».

POUR L'EMPLOI

M. SUEUR a également insisté sur les effets de ce texte pour l'emploi. Selon lui, trois voies existent pour diminuer le nombre de chômeurs. La première consiste à parier sur une croissance plus forte; la seconde consiste à choisir un meilleur partage du travail; enfin, la troisième consiste à mettre en œuvre une meilleure utilisation des équipements, ce qui doit aller de pair avec un autre aménagement du temps de travail et une réduction de ce temps de travail.

Après avoir souligné les limites des deux premières voies, M. SUEUR a plaidé pour la troisième voie en déclarant : « S'il y a là une possibilité de créer des emplois et de réduire le chômage, nous n'avons pas le droit de nous y opposer. Nous devons au contraire aller dans ce sens ». M. SUEUR a cité à ce sujet le rapport de M. TADDEI.

« Selon les calculs cités dans ce rapport, si une entreprise industrielle sur neuf passait d'une équipe travaillant 39 heures à deux équipes travaillant 30 heures, le gain net serait de 100.000 emplois dès la première année et de 365.000 en cinq ans, auxquels il faudrait en réalité ajouter les emplois créés dans le secteur tertiaire. Bien sûr, il s'agit d'un calcul théorique mais refuser de s'engager dans cette voie c'est refuser d'agir pour l'emploi ».

A L'ASSEMBLÉE

POLITIQUE SOCIALE : DEUX RAPPORTS DE J.-P. SUEUR

Jean-Pierre SUEUR a été en 1985 à l'Assemblée Nationale le rapporteur de deux textes de loi intitulés « Diverses dispositions d'ordre social ». Le premier, adopté en juin, comprend 138 articles, et le second, adopté en décembre, une quarantaine d'articles. Ces deux textes introduisent un grand nombre de réformes dans les domaines les plus variés. Nous n'abordons ci-dessous que quelques aspects de ces textes de loi et des interventions de J.-P. SUEUR.

DISCRIMINATIONS RELATIVES AU SEXE

Toutes les discriminations — notamment en matière d'emploi et d'activité économique — qui seraient liées « à l'origine d'une personne, à son sexe, ses mœurs, sa situation de famille, son appartenance à une ethnie, une race ou une religion » sont désormais réprimées. Le code pénal est modifié en ce sens.

ADOPTION

Les parents qui souhaitent adopter un enfant étranger doivent solliciter un agrément (ce qui est une mesure protectrice de l'enfant adopté). L'administration concernée est tenue de statuer dans un délai de neuf mois.

PROFESSIONS DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE ET DE PÉDICURE-PODOLOGUE

Seules les personnes titulaires des diplômes d'État correspondants pourront désormais exercer ces professions.

COTISATIONS SOCIALES EN AGRICULTURE

Le Code Rural est modifié de manière à rendre possible des coti-

sations forfaitaires pour certaines catégories de salariés. M. J.-P. SUEUR a notamment expliqué l'utilité de cette mesure pour les horticulteurs, maraîchers et arboriculteurs employant, l'été, des stagiaires et des étudiants déjà couverts par une assurance sociale. Elle permettra de limiter le coût des charges sociales qui pèsent sur ces productions plus lourdement en FRANCE que chez certains de nos partenaires européens. Il faudra toutefois veiller à ce que ces mesures ne constituent pas un frein à l'embauche de salariés permanents».

TITRE DE PSYCHOLOGUE

L'usage professionnel du titre de psychologue est désormais réservé aux personnes pouvant se prévaloir de titres universitaires suffisants. Des mesures transitoires sont prévues. Mme Georgina DUFOIX et M. Jean-Pierre SUEUR ont présenté ces mesures le 21 juin 1985 au Forum National des Psychologues et aux assises du Syndicat National des Psychologues.

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Des groupements d'entreprises de moins de dix salariés peuvent être créés en vue d'embaucher conjointement un ou plusieurs salariés.

POUR LES ANCIENS DÉPORTÉS

Jean-Pierre SUEUR a été le 11 décembre 1985 le rapporteur devant l'Assemblée Nationale d'un article de loi supprimant les forclusions opposables à l'accueil des demandes de titres d'invalidité concernant les déportés et internés de la Résistance, les déportés et internés politiques, les combattants volontaires de la Résistance, les réfractaires et les personnes contraintes au travail en pays ennemi.

APPRENTISSAGE

Dans certaines conditions, les jeunes ayant achevé leur apprentissage pourront désormais se voir proposer un contrat à durée déterminée. J.-P. SUEUR a expliqué que cette mesure devrait favoriser l'emploi, car il arrivait souvent que des chefs d'entreprise renoncent à embaucher un apprenti à l'issue de son apprentissage, faute de pouvoir lui proposer un contrat à durée indéterminée.

CODE DU TRAVAIL

Mesures de simplification concernant la tenue des registres et l'affichage; précisions quant aux cas de recours au travail temporaire.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Création d'une nouvelle incrimination concernant les petits revendeurs; possibilité de confiscation de tous les biens acquis par le moyen du trafic de drogue (comme c'est le cas pour le proxénétisme).

LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME AU VOLANT

Possibilité de retrait immédiat du permis de conduire en cas de conduite en état alcoolique et de suspension de celui-ci par décision du préfet.

CHÔMEURS EN FIN DE DROIT

Rétablissement de leur droit à une pension d'invalidité.

FAMILLES

Restauration d'un « congé représentation » pour les membres des mouvements familiaux siégeant à l'U.N.A.F. et dans les U.D.A.F.; adonement en conséquence du fonds spécial finançant ces organismes.

Questions écrites

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

Nous publions de brefs résumés d'un certain nombre de questions écrites posées récemment par Jean-Pierre SUEUR. Faute de place, nous ne pouvons publier intégralement le texte des questions et des réponses. Les copies de toutes ces questions et de leurs réponses peuvent être obtenues en écrivant à : J.P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 101, rue de l'Université, 75007 PARIS.

A Mme le Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, porte-parole du gouvernement :

- Pour demander de mettre en place rapidement la cotation des nouveaux actes thérapeutiques que sont habilités à exécuter les **masseurs - kinésithérapeutes - rééducateurs** en vertu du décret du 26 août 1985.
- Pour demander que le cumul entre une **pension de reversion servie par le régime agricole** avec un avantage personnel de vieillesse soit autorisé dans les mêmes conditions que celles prévues par le régime général.
- Pour demander une modification du mode de calcul de l'**allocation logement à caractère social** prévu par l'arrêté du 11 septembre 1985, car ces dispositions peuvent, dans certains cas, entraîner une diminution des ressources des ménages sans enfant, ou des personnes seules.

suite page 13

A L'ASSEMBLÉE

MAJEURS PROTÉGÉS

Jean-Pierre SUEUR est intervenu le 28 juin à l'Assemblée Nationale pour demander le maintien du financement par l'État des curatelles. Il a exposé que les curatelles présentent de nombreux avantages par rapports aux tutelles pour ce qui est de l'autonomie des individus, et que leur suppression entraînerait dans la plupart des cas leur transformation en tutelles, et ne se traduirait par aucune économie pour la collectivité.

MODERNISATION DE LA POLICE

«Je vais vous dire pourquoi je serai particulièrement heureux de voter ce texte — a déclaré M. Jean-Pierre SUEUR le 10 juillet 1985 à la tribune de l'Assemblée Nationale. Quelques semaines après avoir été élu en 1981, j'ai visité le commissariat central de police d'ORLÉANS, et j'ai été scandalisé de voir que des fonctionnaires de police soient contraints de travailler dans des locaux aussi vétustes et mal adaptés. J'ai pensé qu'il n'était pas bon, ni pour l'image de la police, ni pour le moral des policiers, que ceux-ci soient obligés de travailler et d'accueillir le public dans de telles conditions. Depuis vingt ans, malgré les interventions des élus et des syndicats, les choses restent en l'état. Grâce à la loi que nous votons aujourd'hui, un relogement de cet hôtel de police sera financé dès l'an prochain. C'était absolument indispensable. Et ORLÉANS n'est pas le seul cas. Un gros effort a été fait depuis 1981 pour le recrutement des policiers (10.000 postes ont été créés) et pour leur formation (16 centres de formation ont été mis en place). Il était temps — maintenant — de s'attaquer à l'immobilier, à la rénovation du matériel et des véhicules, au développement de la police scientifique et technique».

ÉTHIOPIE

Jean-Pierre SUEUR est intervenu le 26/4/1985 à l'Assemblée Nationale au sujet de la situation en Éthiopie. Il a évoqué le cas de régions de ce pays où l'aide alimentaire internationale ne semblait pas parvenir, et a demandé un accroissement de l'aide alimentaire française. M. NUCCI, Ministre délégué chargé de la coopération lui a longuement répondu sur les problèmes d'acheminement, sur le programme d'aide de la C.E.E. et sur l'action propre de la FRANCE.

POUR L'EUROPE DE LA RECHERCHE

Jean-Pierre SUEUR a présenté le 27 juin 1985 à l'Assemblée Nationale un rapport sur la loi de programmation de la recherche essentiellement consacré aux perspectives de la recherche européenne. M. SUEUR dénonce dans ce rapport toutes les formes de «**protectionnisme**» subsistant en ce domaine entre les partenaires de la C.E.E. ainsi que les choix de certaines firmes industrielles européennes qui privilégient trop souvent les accords avec les partenaires industriels japonais ou américains au détriment des accords avec d'autres firmes européennes. Il a également indiqué qu'alors que les pays de la C.E.E. disposaient d'un potentiel de chercheurs supérieur à celui du Japon et des U.S.A. pour l'électronique et les logiciels, leur part du marché mondial dans l'informatique était à peine supérieure à 10%. Il y a vu un défaut d'organisation et de coopération et s'est réjoui à cet égard de la mise en œuvre du programme «Esprit». De la même manière, il a plaidé en faveur du programme «Euréka», «**grande ambition pour l'Europe**». Citant M. Étienne DAVIGNON, il a toutefois demandé que les contours de ce programme soient précisés, «**afin d'éviter, là aussi, le saupoudrage inefficace**».

A L'ASSEMBLÉE

CONGÉS DE CONVERSION

Intervenant lors de la discussion du projet de loi sur les congés de conversion le 19 juillet 1985, Jean-Pierre SUEUR a plaidé pour que, durant la période de congé de conversion, «le lien juridique avec l'entreprise soit maintenu», faute de quoi — a-t-il dit — «le congé de conversion aboutirait à une situation de vacuité, à une «stagarisation» permanente qui ne serait pas fondamentalement différente de la situation de chômage». Il a ajouté que «l'entreprise devait être aussi le lieu de la conversion. En effet toute entreprise, ayant des fournisseurs, des clients et des sous-traitants, est, par nature, en prise directe sur le milieu économique». Il a conclu en déclarant: «*L'égalité, la solidarité, ce furent longtemps un meilleur partage des fruits du travail, autrement dit, des revenus. Aujourd'hui et demain, l'égalité et la solidarité, ce seront aussi — et peut être d'abord — un plus juste partage du travail.*»

RAPATRIÉS : UNE LOI SUR LES RETRAITÉS

Le 7 octobre 1985, M. SUEUR a défendu à l'Assemblée Nationale le texte de loi relatif à la retraite des rapatriés. Cette loi permettra l'extension des possibilités d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse pour les rapatriés de territoires où il n'y avait pas d'assurance vieillesse, ainsi que pour tous ceux qui, en Algérie, n'avaient pas pu bénéficier de la loi du 26 décembre 1964. Une aide de l'État est instaurée pour aider au rachat des cotisations, Celle-ci sera de 50% au minimum (pour les personnes gagnant au moins deux fois le S.M.I.C.) et elle pourra atteindre 100% (pour les personnes dont les revenus sont inférieurs au S.M.I.C.).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Lors du débat sur l'enseignement technique, Jean-Pierre SUEUR a particulièrement insisté, le 8 octobre 1985, à l'Assemblée Nationale, sur la nécessaire rénovation des formations de niveau 5 (C.A.P. et B.E.P.). Il a également demandé que la création des futures «universités de technologie» n'ait pas pour effet d'«isoler la technologie des autres formes du savoir», et que dans toutes les universités «des enseignements technologiques de haut niveau aillent de pair avec des enseignements théoriques de haut niveau, les uns ne pouvant aller sans les autres».

AGENTS HOSPITALIERS

Jean-Pierre SUEUR a soutenu le 10 octobre 1985, à la tribune de l'Assemblée Nationale, le texte de loi portant statut des agents hospitaliers. Il a souligné que ce texte de loi permettrait «la titularisation de nombreux contractuels», qu'il réalise «un bon équilibre entre les garanties que les personnels sont en droit d'attendre, et la souplesse, l'esprit d'adaptation, qui sont nécessaires». Il a aussi soutenu les mesures permettant aux agents hospitaliers originaires des D.O.M.-T.O.M. de bénéficier de congés bonifiés et de droits au voyage au même titre que les agents d'autres administrations».

PROBLÈMES AGRICOLES

Lors de la discussion du budget de l'agriculture, Jean-Pierre SUEUR est intervenu au sujet des difficultés des producteurs de fruits et de légumes du Val de Loire. Il a demandé que les crédits affectés en 1985 pour renouveler le verger, à la suite des progrès du feu bactérien, soient reconduits en 1986.

Il a également insisté sur les difficultés créées par les calamités agricoles, et a demandé que les dossiers soient examinés rapidement pour que les agriculteurs sinistrés reçoivent au plus vite les aides qui leur sont dues.

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

suite de la page 12

- Pour demander que les **travailleurs indépendants pensionnés de guerre** à un taux d'incapacité inférieure à 85% puissent percevoir des indemnités journalières.
- Pour demander la publication rapide des décrets d'application de la loi du 6 juin 1984 relative aux droits des **familles** dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance.
- Pour lui demander que les **agents des caisses de Sécurité Sociale** puissent bénéficier de la gratification liée à l'attribution de la médaille d'Honneur du Travail même si cette distinction leur est accordée après leur départ à la retraite, ce qui nécessiterait de prendre en considération non pas la date de la parution de l'arrêté décernant cette distinction, mais la date à laquelle l'intéressé réunit les conditions qui lui permettent d'y prétendre.
- Au sujet de la revalorisation de la majoration de pension de retraite pour **«conjoint à charge»**.

A M. le Ministre de l'agriculture :

- Pour proposer un assouplissement de la réglementation en vigueur concernant l'attribution de la **dotations aux jeunes agriculteurs** dans les zones défavorisées telles que la Sologne.

A M. le Ministre de l'économie, des finances et du budget :

- Pour appeler son attention sur la différence de traitement existant entre les **détaillants en fuel domestique** qui doivent s'acquitter du montant de l'augmentation fiscale sur les stocks qu'ils détiennent au jour du relèvement tarifaire frappant ce produit et les pompistes qui ne sont pas soumis à une telle réglementation.

suite page 14

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

suite de la page 13

- Pour appeler son attention sur les conditions d'évaluation et d'imposition des stocks des exploitants agricoles et plus particulièrement des **horticulteurs** et pour lui demander si un mécanisme de déductibilité de provisions spécifiques ne pourrait pas être envisagé.

- Pour lui demander si des dispositions ne pourraient pas être envisagées pour permettre aux **exploitants agricoles** et notamment ceux qui travaillent dans le domaine des cultures spécialisées de déduire de leur bénéfice imposable des provisions pour investissement comme cela se pratique dans plusieurs pays étrangers membres de la C.E.E.

A M. le Secrétaire d'Etat chargé de la Santé :

- Pour lui demander quelles mesures il envisage de prendre pour permettre un véritable fonctionnement du **temps partiel dans le secteur hospitalier** compte tenu de ce que de récentes mesures permettent aux membres du personnel hospitalier de travailler à 80 % de l'horaire hebdomadaire, tout en percevant 85 % de la rémunération correspondant à un travail à plein temps, ce qui conduit l'administration hospitalière à refuser de rémunérer les 20 % restants de l'horaire au motif qu'un tel dispositif entraînerait un surcroît de rémunération de 5 %.

A M. le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation :

- Pour lui demander selon quels délais interviendra le reclassement dans la catégorie A des **secrétaires généraux des communes de 2.000 à 5.000 habitants** conformément aux engagements pris.

suite page 15

A L'ASSEMBLÉE

BUDGET 1986 DE LA RECHERCHE

Jean-Pierre SUEUR a souligné, en présentant son rapport sur le budget 1986 de la recherche, le 25 octobre 1985, que de 1980 à 1985 les crédits de la recherche auront été multipliés par 2,5 : « Alors que notre effort de recherche ne représentait que 1,81 % de notre produit intérieur brut en 1979 (contre 2,38 % aux États-Unis et 2,40 % en R.F.A.), nous atteindrons 2,4 % en 1986, et la loi de programmation nous conduira à 3 % en 1990 ».

P.T.T. : NON A LA PRIVATISATION

Jean-Pierre SUEUR est intervenu — comme les années précédentes — lors du débat sur le budget des P.T.T. Il s'est tout d'abord opposé à M. NOIR (R.P.R.) qui avait proposé de séparer la poste des télécommunications sous la forme de deux budgets annexes. Mais il a surtout répondu à M. d'AUBERT (U.D.F.) dont certains propos avaient paru le matin même dans « *le Quotidien de Paris* » sous le titre : « Il faut privatiser les P.T.T. ».

Jean-Pierre SUEUR, en sa qualité de « député de La Source », a consacré l'essentiel de son intervention aux Centres de Chèques Postaux : « Les C.C.P. — a-t-il dit — sont bien placés pour la modernisation. Ils sont les premiers en FRANCE pour la mise au point de la carte à puce, ce qui est l'avenir en matière de monétique et le premier pas vers la banque à domicile. Mais il n'est pas bon que la rémunération des avoires des particuliers déposés aux C.C.P. soit aussi faible. D'autre part, la poste — qui dispose d'un magnifique réseau qui irrigue en profondeur tout le territoire — doit pouvoir faire des prêts aux particuliers. Je salue le premier pas qui est accompli avec l'accord qui est en voie de conclusion entre les P.T.T. et la SOFINCO ».



ANCIENS COMBATTANTS

Lors du vote du budget des anciens combattants, le 22 octobre 1985, Jean-Pierre SUEUR est intervenu au sujet du « rattrapage » du niveau des pensions, qui accusait, en mai 1981, un décalage de 14,26 % avec le salaire des fonctionnaires pris pour référence. Depuis les choses ont changé puisque 5 % ont été rattrapés en 1981 ; 1,4 % au 1^{er} juillet 1983 ; 1 % au 1^{er} novembre 1984 ; 1 % au 1^{er} novembre 1985 et le budget de 1986 laissait prévoir un nouveau rattrapage de 1,86 %. M. SUEUR a demandé — comme il l'avait déjà fait en 1985 — que l'effort de « rattrapage » inscrit au budget soit majoré : « le groupe socialiste estime qu'il est possible de faire plus avec les 373 millions inscrits au budget, compte tenu de la diminution du nombre des parties prenantes, des 3,5 % de réduction annuelle de la « masse indiciaire » et des « économies » qu'a représentées la non-affectation des sommes inscrites aux budgets précédents ». Finalement, M. LAURAIN devait annoncer un rattrapage complémentaire de 1,14 % au titre du budget 1986. Au total, en cinq ans, 11,4 % auront été rattrapés sur 14,26 %.

Jean-Pierre SUEUR interroge les ministres

suite de la page 14

- Au sujet de la nécessité de la création de **corps territoriaux** et notamment des **corps de cadres techniques** au même titre que les corps de cadres administratifs, qui ont été instaurés.

A M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

- Pour lui demander que des **apprentis** puissent se voir proposer, à l'issue de leur apprentissage, des contrats à durée déterminée.

A M. le Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants :

- Pour demander l'application de la « **campagne double** » aux fonctionnaires Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

A M. le Ministre de l'Éducation Nationale :

- Pour lui demander quelles dispositions il compte prendre et dans quels délais afin que les **professeurs des lycées d'enseignements professionnels** bénéficient des indemnités pour la participation aux conseils de classe ou pour l'accomplissement des fonctions de professeur principal au même titre que les enseignants des collèges en classes de quatrième et de troisième et que les enseignants des lycées en classes de seconde.

- Pour appeler son attention sur la situation des **enseignants vacataires** de l'enseignement supérieur qui n'ont pas été titularisés.

- Pour demander que soient attribués aux collèges, à la rentrée prochaine, les moyens financiers qui leur permettront de se doter de **matériels scientifiques** rendus nécessaires par les nouveaux programmes de sciences physiques.

- Pour appeler son attention sur les modalités de l'examen d'aptitude pédagogique à l'enseignement des **cultures et langues régionales**.

- Pour lui demander quelles dispositions il compte mettre en œuvre en vue de favoriser la participation des

professeurs de l'enseignement secondaire aux activités de recherche.

A M. le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme :

- Pour lui demander s'il envisage d'instituer, au profit des **descendants de commerçants et d'artisans** qui ont participé sans contrepartie au développement de l'entreprise de leurs parents, des avantages spécifiques identiques à ceux qui sont institués au profit des enfants d'exploitants agricoles.

A M. le Ministre de la Défense :

- Pour que les **veuves de militaires tués en service commandé** en FRANCE puissent bénéficier d'une pension de reversion au taux de 100 % au même titre que les veuves de militaires de la gendarmerie tués au cours d'opérations de police, et au même titre que les veuves de militaires victimes d'attentats ou tués au cours d'opérations militaires à l'étranger.

- Pour lui demander si les bureaux du service national ne font pas une application erronée de l'article L. 116-2 du code du service national en refusant le statut **d'objecteur de conscience** à des habitants de sa circonscription exemptés du service national.

A M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports :

- Pour lui proposer la création d'une commission départementale ayant des pouvoirs étendus lui permettant de centraliser et de gérer les données relatives aux retenues de garanties et aux impayés, dans le but de venir en aide aux **petites entreprises de bâtiment** qui éprouvent des difficultés à obtenir le paiement des sommes dues.

- Pour lui demander de lui faire connaître le bilan de l'action entreprise à la suite de la mise en place des **comités départementaux des transports** décidée par la loi du 30 décembre 1982 sur les transports intérieurs.

A M. le Secrétaire d'État chargé de la fonction publique et des simplifications administratives :

- Au sujet des difficultés auxquelles se trouvent confrontés les étudiants titulaires d'une maîtrise des **sciences et techniques d'aménagement** pour trouver un emploi dans la fonction publique.

- Pour lui demander s'il peut être envisagé de faire bénéficier les fonctionnaires atteints de **sclérose en plaques** des dispositions relatives au congé longue durée, au même titre que les agents publics atteints de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse ou poliomyélite.

- Pour lui demander une modification de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1964 afin de permettre l'ouverture des droits à majoration pour enfants aux **retraités proportionnels** d'avant le 1^{er} décembre 1964.

A M. le Ministre délégué chargé des P.T.T. :

- Pour lui demander selon quels délais et suivant quelles modalités, les **agents du corps des conducteurs de travaux des lignes** pourront accéder au grade de chef de secteur puis au grade de chef de district.

- Pour lui demander quelles dispositions il compte prendre en vue d'assurer le reclassement au sein de l'administration des P.T.T. des **techniciens** d'H.B.S. et de la Some-Post assurant la maintenance du centre de tri automatique d'ORLÉANS-LA SOURCE.

A M. le Secrétaire d'État chargé de l'énergie :

- Au sujet des conditions d'emploi et de rémunération par E.D.F. des **accompagnateurs de visites sur sites nucléaires**, pour demander que soient davantage prises en compte et revalorisées la compétence et l'expérience professionnelle de ces accompagnateurs.

DANS LA PRESSE NATIONALE

LE MATIN
Jean-Pierre Sueur : « La rénovation du socialisme est en route... »

Un nombre important de Français ne savent pas au jour d'hui pour qui ils voteront en mars 1986. C'est à ceux-là qu'il faut parler.

V.S.D.
LES BLANCS NE SERONT PAS COMPTÉS



Non au décompte séparé des bulletins blancs aux législatives, a répondu Pierre Joxe au député socialiste du Loiret Jean-Pierre Sueur (notre photo). Outre que leur recensement complimenterait

LE FIGARO
 L'enfance maltraitée. Il s'agit, a expliqué M. Sueur, d'élargir « les possibilités d'intervention des associations qui défendent l'enfance martyrisée ». Un autre article additionnel prévoit

LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES LES ACTES DU III^{ème} FORUM PROFESSIONNEL DES PSYCHOLOGUES avec les textes intégraux de **M^{me} Georgina Dufoix** (ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale) et de **M. Jean-Pierre Sueur** (député du Loiret)
 • En souscription 65 F
 • Après parution 95 F

LE MONDE A LA PETITE CRISE
 « Nous ne voterons pas ce texte si le gouvernement ne nous donne pas satisfaction », déclarait dans les couloirs de l'Assemblée nationale M. Jean-Pierre Sueur, député socialiste du Loiret. « Georgina Dufoix et l'Élysée sont d'accord, c'est Maignon qui bloque », expliquait M. Michel Coffineau, élu PS du Val-d'Oise.

LIBÉRATION **MODES DE VIE** **PLUMES**
Interro sur la copie du ministre

René Haby auteur, des anciens programmes sous VGE, et le député rocardien Jean-Pierre Sueur donnent leur avis sur les « Instructions » de l'école primaire pour la rentrée 85, rendues publiques hier par Chevènement.

LE NOUVEL OBSERVATEUR
Contre la famine, les Français

« La situation en Ethiopie n'est pas encore satisfaisante. Mais des éléments de solution ont été apportés. Il faudra encore mobiliser l'opinion publique pour que notre pays soit à la hauteur de la tâche et de la solidarité internationale. » C'est ce que déclarait, le 26 avril, Christian Nucci, ministre de la Coopération, en réponse à une question de Jean-Pierre Sueur, député du Loiret

socialistes aussi. M. Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret) pense que la nouvelle répartition entre le monopole et la concurrence voulue par M. d'Aubert prouve qu'il est « libéral, mais qu'il n'ose pas le dire, car il sait que les français sont contre, tant les PTT sont populaires ».

L'EXPANSION
 de réussir : « Pour que le socialisme rime enfin avec entreprise viable », escompte fermement le député du Loiret Jean-Pierre Sueur. Que ce soit un prof qui fasse pareil souhait n'a rien d'étonnant : les Cassaing, les Badet, les Sueur, tous sortis de leurs amphithéâtres, ont appris à lire un bilan, et se montrent en fin de compte plus proches des préoccupations des entrepreneurs

LE MONDE **LE NOUVEL ÉCONOMISTE**
 châteaux de la Loire voisins. Développer l'accueil, tous les élus sont pour. Mais comment ? « En privilégiant le tourisme diffus », préconise M. Sueur. En clair, multiplier les gîtes ruraux ou les petits villages de vacances. « Ce n'est pas... »

PÉLERIN MAGAZINE
Ce qui a le plus changé : la gauche!

« Ce qui a le plus changé en cinq ans ? C'est la gauche ! » Au 101, rue de l'Université, à deux pas de l'Assemblée nationale, où chaque député dispose d'un petit studio-sécrétariat-pied-à-terre-parisien, Jean-Pierre Sueur m'assène ce constat, qui, de

LE MATIN
JEAN-PIERRE SUEUR : « L'ALTERNANCE, PAS L'ALTERNATIVE »

Enfin, en pleine nuit, Georgina Dufoix fut sauvée par Jean-Pierre Sueur (socialiste, Loiret) qui, au nom du groupe socialiste concocta l'amendement supprimant purement et simplement l'éventuelle exonération dont

LIBÉRATION
 « ne prépare pas l'avenir. » Jean-Pierre Sueur, député du Loiret, est allé plus loin devant les jeunes rocardiens : « Lorsque les hommes politiques cherchent à ressembler à ce que les sondages aiment ce qu'ils soient, on en arrive à un système nombriliste, destructeur de projets politiques. » Dans la même

SCIENCE ET VIE
 fester. Ainsi, dans un avis présenté au nom de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, le député PS Jean-Pierre Sueur estime que « la continuité budgétaire dont a bénéficié le musée de La Villette semble tout à fait discus-

L'EXPRESS
OUI-NON
 Trois questions à Jean-Pierre Sueur, député socialiste du Loiret, porte-parole des rocardiens.

POLICE 2000
INTERVIEW DE JEAN-PIERRE SUEUR DEPUTE DU LOIRET

LA CROIX **OPINION**
LES SOCIALISTES N'ONT PAS OUBLIÉ LEURS VALEURS
 PAR JEAN-PIERRE SUEUR

L'HUMANITÉ
 Le socialiste Jean-Pierre Sueur proclame : « Notre politique courageuse a porté ses fruits. » Puis il lance cette sommation : « Nous ne sommes pas des hommes de la facilité. » « Si